

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

**DELIBERATION n°2018/41**

**L'An deux mille dix-huit et le mardi 10 avril à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 3 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : Mmes BERGES, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, CARRERE, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ.

**Présents suppléants** : Mme GANTCH

M. SARTHE donne procuration à M. AUSSANT  
M. MARTIN donne procuration à M. CASAUBON  
M. VISSE donne procuration à M. CARRERE  
M. CARREY donne procuration à M. BARBAN  
Mme TOUTU donne procuration à M. CASADEBAIG  
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE  
M. ALBIRA donne procuration à M. SANZ



**Secrétaire de séance** : Mme CLAVIER

**OBJET : AFFAIRES GENERALES - CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR LA SECURITE ROUTIERE**

**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT**

Sur le plan national, après plusieurs décennies de baisse, la mortalité routière est orientée à la hausse. Parmi ces accidents et selon le dernier bilan de l'accidentalité routière, 14 % des usagers tués sur la route le sont lors d'un trajet lié au travail. Ces accidents de trajet constituent le premier risque mortel d'accidents du travail. Aussi le ministre de l'Intérieur a décidé de mettre en avant l'engagement de 21 entreprises d'envergure nationale au profit de la sécurité routière.

Ces engagements, sont au nombre de 7 :

- \* limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- \* prescrire la sobriété sur la route
- \* exiger le port de la ceinture de sécurité
- \* ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
- \* intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- \* favoriser la formation à la sécurité routière
- \* encourager les conducteurs des deux-roues motorisés à mieux s'équiper

A ce jour, sur le plan national, plus de 800 entreprises, dont 22 entreprises locales, se sont engagées en faveur de la sécurité de leurs salariés sur la route en signant une convention d'engagement.

Monsieur le Préfet propose que le secteur public soit également associé à cette démarche. Le projet de convention est annexé à la présente.

**Le rapport entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**ACCEPTTE** de participer à cette mobilisation nationale,

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'engagement pour la sécurité routière.

Le Président  
Jean-Paul CASAUBON



PREFET DES PYRENEES- ATLANTIQUES



## CONVENTION AVEC LES ENTREPRISES ENGAGEES POUR LA SECURITE ROUTIERE

Entre

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

et

les organismes signataires ci-dessous.

Selon le dernier bilan annuel du Ministère de l'Intérieur relatif à l'accidentalité routière, 14 % des usagers tués sur la route, soit 483 morts, le sont lors d'un trajet lié au travail (trajets domicile-travail ou missions professionnelles). Ces accidents de trajet constituent le premier risque mortel d'accidents du travail. Ils sont à l'origine de 5,3 millions de jours d'arrêt maladie, sans compter pour l'entreprise le coût de la perte temporaire ou définitive d'une personne formée et compétente souvent essentielle pour la pérennisation de l'activité. À ce titre, la mobilisation de tous les acteurs du monde du travail est majeure.

Au niveau national, 817 entreprises se sont d'ores-et-déjà engagées au profit de la sécurité routière.

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, 22 entreprises ont signé la convention d'entreprises le 30 juin 2017 et le 13 mars 2018.

Certains organismes locaux ont décidé de rejoindre le mouvement de mobilisation en faveur de la sécurité de leurs collaborateurs sur la route.

Logos

s'engagent, à leur tour, à mettre en place les 7 mesures suivantes :

- ⑩ **limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant (avec dispositif intégré au véhicule)**
- ⑩ **prescrire la sobriété sur la route**
- ⑩ **exiger le port de la ceinture de sécurité**
- ⑩ **ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées**
- ⑩ **intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet**
- ⑩ **favoriser la formation à la sécurité routière**
- ⑩ **encourager les conducteurs de deux-roues motorisés à mieux s'équiper,**

et à promouvoir le dispositif initié par les associations de sécurité routière, via une participation active

sur la plateforme interactive "entreprisesengagees".

Fait à Pau, le (date à définir)

Le Préfet,

Gilbert PAYET

Logos

Noms et qualités des  
signataires

